



## Conseil Syndical du jeudi 28 novembre 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 novembre à 18 heures 30, le Conseil Syndical légalement convoqué par convocation du 19 novembre 2024 s'est réuni en séance publique à la Mairie de Beaussault sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEBVRE.

### Présents :

**Beaussault** : Laurent FOURNIER et Bruno RENIER

**Compainville** : Guillaume MAINE et Roland DIEUTRE

**Le Thil Riberpré** : Franck MACAIGNE

**Mesnil-Mauger** : Claude LEFEBVRE et Pascal LEFEBVRE

### Absent :

**Le Thil Riberpré** : Francis BOURGUIGNON

### ❖ Compte rendu dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 16 juillet 2024 envoyé à chaque conseiller est accepté à l'unanimité.

### ❖ Conventions frais de scolarité

Une nouvelle fois, le Sivos a reçu des conventions de participation aux frais de scolarité pour des enfants scolarisés en ULIS à Forges-les-Eaux et Neufchâtel-en-Bray.

Le syndicat ne souhaite pas signer ces conventions mais payera les titres de recettes reçus par obligation.

### ❖ Participation contrat Prévoyance (Délibération 17/2024)

Après avoir été mandaté par le Sivos, le Centre de gestion de la Seine-Maritime, a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

A l'issue de cette procédure, le CdG76 a souscrit le 17 octobre 2019 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2020, pour se terminer le 31 décembre 2025.

Les collectivités ayant donné mandat au Centre de gestion peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante et doivent décider du montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG76.

Le Conseil Syndical décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par le Président.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

### ❖ Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection ACFI

Chaque collectivité employant au moins 1 agent doit désigner un ACFI (Agent chargé de la fonction d'inspection) qui a en charge le contrôle des conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail au sein de la collectivité.

Le Conseil Syndical souhaite que M. le Président demande à chaque agent lors de l'entretien annuel s'il est intéressé par ce poste. Cette délibération est reportée au prochain conseil.

### ❖ Réalisation et mise à jour DUERP

Le Conseil Syndical décide de regarder s'il peut faire lui-même le document unique vu le coût demandé par le CDG76 (1095 € HT).

Ce point sera revu à la prochaine réunion, le groupement de commande du CDG étant valable jusqu'au 28/03/25.

### ❖ Renouvellement contrat agent

Le contrat d'un agent se terminant en 03/2025, le Conseil Syndical doit réfléchir à ce qu'il souhaite faire : CDI ou titularisation ?

Pour cela des informations ont été demandées au service juridique du CDG76, à ce jour aucune réponse n'a été reçue. Ce point sera revu à la prochaine réunion, mais en attendant les conseillers sont invités à réfléchir sur ce point.

### ❖ Informations et questions diverses

1. Cette année la saison de maïs a été compliquée pour les cars de transport scolaires, beaucoup de routes étaient sales, glissantes voire non praticables, un des cars a été victime d'une sortie de route sur la commune de Compainville.
2. Lors de l'épisode de neige des 21 et 22 novembre 2024, un mail a été envoyé à toutes les familles pour savoir qui aurait besoin du service de garderie le 22/11 au matin, les cars de transport n'étant pas autorisés à circuler. Trois familles ont répondu positivement.  
Le vendredi 22/11 au matin, en raison des conditions de circulation, l'agent d'animation n'a pu rejoindre la garderie. Un autre agent a réussi à se rendre sur place pour accueillir les enfants des familles concernées. Cet agent est arrivé vers 7h30 (la garderie ouvrant à 7h00) mais aucun enfant n'a été déposé par ses parents.  
En janvier 2024 la situation s'était déjà produite et un seul enfant avait été accueilli.  
Le Conseil Syndical décide donc qu'à compter de ce jour, lorsque les transports scolaires ne passent pas, il n'y aura plus d'accueil à la garderie. L'accueil se fera à 9h00 par les enseignantes si elles arrivent à se déplacer => Délibération 18/2024
3. M. le Président informe qu'il est très content du travail de l'agent de garderie (travail, activités avec les enfants, projets d'animation...)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 19h30.

PV arrêté à la séance du 17/02/2025